



Santé et aménagement du territoire

Pour une meilleure adaptation au changement

Roland Sambuc
Rapporteur général
du HCSP

En épidémiologie, l'espace géographique constitue un repère majeur pour l'identification des populations étudiées, pour l'analyse et le suivi des phénomènes de santé. Dans nos sociétés sédentaires, les déterminants de la santé ont souvent un ancrage spatial fort, justifiant l'expression d'*espaces pathogènes* introduite par Henri Picheral.

Parallèlement, la planification géographique de l'offre a pour objectif d'assurer, essentiellement pour l'hospitalisation et les équipements lourds, de bonnes conditions d'accessibilité aux soins. De manière ambivalente, cet outil sert aussi à la régulation de la consommation médicale.

Les textes réglementaires font progressivement émerger la région comme pôle de décision majeur pour l'organisation de l'offre de soins. Des nouvelles structures ont été récemment créées, en particulier les agences régionales de l'hospitalisation, et les conférences régionales de santé qui ont pour mission de définir des priorités régionales. Ce numéro d'*Adsp* nous montre que la relation entre santé publique et aménagement du territoire est porteuse d'enjeux forts, en particulier au niveau régional. Ainsi, malgré les différences entre pays, la plupart de nos voisins européens se sont également engagés dans cette orientation régionale.

L'analyse des problèmes du monde rural montre l'importance de maintenir un service de santé de qualité, condition parmi d'autres à la limitation de l'exode des populations. De plus, les hôpitaux contribuent pour une part importante à l'activité économique.

La distance constitue un frein important pour l'accès aux soins, et reste une variable clé, même si des différences peuvent être faites entre les soins urgents, pour lesquels la proximité médicale s'impose, et les soins non urgents, pour lesquels des déplacements plus importants peuvent s'envisager. Pour les maladies chroniques, les soins fréquents doivent pouvoir être donnés dans un environnement géographique proche. L'analyse du cas de la dialyse rénale témoi-

gne des problèmes posés par l'inadéquation entre les répartitions spatiales respectives de l'offre et du besoin. Cependant, le maintien de la qualité demande aussi un niveau de fonctionnement minimum des structures, incompatible avec une trop grande dispersion spatiale.

La définition des bassins de santé apporte une meilleure coordination de l'offre de soins, en cohérence avec une logique de service, plus que d'institution, ce qui devrait faciliter la prise en compte des besoins locaux de santé. Les exemples présentés illustrent parfaitement les problèmes de maillage du territoire, qu'il s'agisse des hôpitaux locaux, de l'hémodialyse, ou de la périnatalité.

Les aspects méthodologiques ne sont pas négligés, en particulier sur l'utilisation des nouveaux outils d'organisation et de régulation du système de santé, ou d'information sanitaire, en particulier le PMSI, dont le rôle majeur est présenté. Le dossier de ce numéro propose par ailleurs une réflexion sur le rôle des représentations sociales de la santé comme déterminants des disparités géographiques, ce dont la prise en charge de l'autisme constitue un bon exemple.

Pour l'avenir, les schémas des services collectifs sanitaires en cours d'élaboration devraient également apporter plus de cohérence par une approche conjointe de l'hospitalisation, des soins ambulatoires et pour une part du volet social. Dans ce travail d'anticipation sur les facteurs d'évolution des besoins de santé, le vieillissement de la population est prévisible ; en revanche l'accélération du progrès des techniques médicales peut amener rapidement des bouleversements importants dans les modalités de prise en charge de certaines pathologies.

En termes de santé publique, l'aménagement du territoire devrait conduire à privilégier les organisations assurant à notre système de santé la meilleure dynamique d'adaptation au changement, ainsi qu'à l'évolution des attentes de nos concitoyens, telles qu'elles ont été révélées récemment par les États généraux de la santé.